



NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 16/07/2024

afférents		qui ont pris
au Conseil	En exercice	part à la
Municipal		Délibération
<b>11</b>	<b>10</b>	<b>08</b>

L'an deux mille vingt-quatre et le 16 juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire.

**Présents :** Monsieur Jean-Pierre ALQUIER, M Jean-Louis BESSIERE, M BONNEVIALE Jean-Marie, Monsieur Daniel BOURDY, Madame Marie-Noëlle DANTAN, Monsieur Vincent REYNIER, Madame Régine RIGAL, Madame Eliane PARIS.

**Absents :** Madame Fabienne LANDES, représentée par Madame Régine RIGAL, Madame Audrey VIGUIE-BOU représentée par M Jean-Louis BESSIERE.

Date de la Convocation : 07/07/2024

Date d'affichage : 07/07/2024

Madame **Régine RIGAL** a été nommée secrétaire de séance.

<b>NOMINATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL DU RECENSEMENT DE LA POPULATION – 2025_DE_2024_38</b>
---

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur afin de réaliser les opérations du recensement en 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,



DECIDE

De désigner en tant que coordonnateur d'enquête un agent de la collectivité, qui bénéficiera d'un repos compensateur équivalent aux heures consacrées aux opérations de recensement.

Vote : Pour : 10 ; Contre : 0; Abstentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme.  
Acte dématérialisé,  
Le Maire  
Jean-Louis BESSIERE



Acte rendu exécutoire par  
- dépôt en Préfecture le: 23/07/5024  
- publication en date du: 23/07/5024